

Les nouveaux mouvements sociaux à l'aube des années 90

Paul-R. Bélanger

Volume 1, Number 1, 1988

Les CLSC à la croisée des chemins

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/301010ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/301010ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université du Québec à Montréal

ISSN

0843-4468 (print)

1703-9312 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Bélanger, P.-R. (1988). Les nouveaux mouvements sociaux à l'aube des années 90. *Nouvelles pratiques sociales*, 1(1), 101–114. <https://doi.org/10.7202/301010ar>

LES CLSC À LA CROISÉE ■ DES CHEMINS

Les nouveaux mouvements sociaux à l'aube des années 90

Paul-R. Bélanger
Département de sociologie
UQAM

Ce texte a fait l'objet d'une communication au colloque du Regroupement des unités de formation universitaire en travail social (RUFUTS) au printemps 1988.

Il est sûrement hasardeux de parler des nouveaux mouvements sociaux à l'aube des années 90 tellement les questions préalables sont nombreuses. La première de ces questions est de se demander si la période actuelle ne marquerait pas la fin des mouvements sociaux, car la plupart des organisations qui en assuraient le support se consacrent dorénavant à la production et à la distribution de services, sur le mode des ressources communautaires ou des solidarités de base. Si tel était le cas, les nouveaux

mouvements sociaux n'auraient été qu'un phénomène conjoncturel, sans relation avec des transformations structurelles des sociétés capitalistes avancées.

Dans l'hypothèse où les nouveaux mouvements sociaux ne sont pas réduits à une expression passagère de nouvelles demandes sociales, une seconde question doit être immédiatement soulevée : est-ce que ces nouveaux mouvements sociaux, en particulier sous l'angle de leurs relations à l'État, sont réellement déterminants dans la restructuration des sociétés? Ne faut-il pas, au contraire, observer que les phénomènes les plus lourds de conséquences sont plutôt l'effet des rapports économiques de travail, tels l'introduction des nouvelles technologies et la généralisation d'un principe informatif de production, la dualisation du marché du travail et l'extension du chômage et du travail précaire, ou encore, au plan de la gestion des entreprises, les nouvelles stratégies patronales concomitantes d'un affaiblissement ou, au mieux, d'un renouvellement du syndicalisme?

Au risque de n'effleurer que superficiellement ces deux questions, il est pourtant utile d'indiquer quelques pistes pour fonder les hypothèses sur l'avenir des nouveaux mouvements sociaux. Notre argumentation peut se résumer ainsi : les sociétés capitalistes avancées sont en voie de recomposition profonde, c'est-à-dire que les cadres institutionnels se renouvellent et se trouvent à marquer tout autant les pratiques de travail que l'organisation sociale de la société ; cette première partie s'appuie sur l'idée que la crise a révélé de nouvelles contradictions dans les rapports sociaux, et donc, que les nouveaux mouvements sociaux doivent être analysés en relation à des transformations structurelles. Dans un deuxième temps, les nouveaux mouvements sociaux, en tant qu'acteurs collectifs, peuvent s'insérer de diverses manières dans l'élaboration des compromis institutionnels : cette insertion prendra la forme néo-corporatiste, communautaire-bénévole ou de démocratisation, selon les alliances qui se noueront avec d'autres acteurs sociaux dont le mouvement ouvrier.

1. La crise et les contradictions

La crise économique et socio-culturelle des années 70 est caractérisée par la remise en question d'un modèle de société fondé sur l'**intégration dépendante**, c'est-à-dire un type de société qui

inclut et exclut tout à la fois. Dans le domaine du travail, ce modèle s'est matérialisé dans le « **fordisme** » où les salariés et les syndicats, en acquérant des droits de négociation, ont été exclus de décisions sur l'entreprise et l'organisation du travail. Les droits de négociation ont été compensés par l'extension des droits de gérance de sorte que le salaire est devenu l'équivalent général pour les agressions sur les lieux de travail, mais aussi pour l'absence de participation. L'intégration des syndicats dans l'entreprise par la négociation collective s'accompagne d'une dépendance, d'une exclusion concernant la gestion de la production.

Ce même type de rapport caractérise les relations des citoyens-consommateurs à l'État : sous la pression des luttes des mouvements sociaux, des droits économiques et sociaux ont aussi été conquis, des institutions ont été mises en place pour en assurer l'application (v.g. services d'éducation, de santé, services sociaux...), mais les usagers ont été insérés dans un rapport de consommation dépendante et passive ; ils ont été exclus de toute participation aux décisions concernant leurs besoins et les modalités d'intervention. C'est ce qu'on peut appeler le **providentialisme**, c'est-à-dire la gestion techno-bureaucratique des consommations collectives. Le providentialisme n'est pas aussi codifié que le fordisme, il n'y a pas l'équivalent d'une convention collective dans les relations entre les usagers et les technocrates mais, à travers les luttes politiques, le modèle institutionnel qui s'est élaboré consacre la soumission et la dépendance des usagers-consommateurs. Les patients ou les clients des institutions consomment **individuellement** et **passivement** des services collectifs.

Telles sont les grandes caractéristiques de nos sociétés jusqu'aux années 70. Les mouvements sociaux (mouvement ouvrier, mouvement féministe, mouvement étudiant...) ont imposé des cadres institutionnels qui ont favorisé l'intégration des classes et des groupes sociaux qui étaient exclus, mais sur le mode de la dépendance et de la compensation monétaire. Ce processus fut accompagné d'une institutionnalisation des conflits et des mouvements sociaux eux-mêmes : de porteurs de demandes sociales de transformation, ceux-ci sont devenus des gestionnaires du fordisme et du providentialisme, c'est-à-dire des règles institutionnelles graduellement mises en place comme compromis aux demandes sociales. Le mouvement ouvrier a été absorbé par le syndicalisme, les mouvements sociaux ont été hégémonisés par les coalitions politiques progressistes ou social-démocrates.

Ce modèle de société est en crise depuis la fin des années 60 et les années 70 pour deux raisons complémentaires : l'une structurelle, l'autre subjective ; de nouveaux mouvements sociaux apparaissent qui révèlent une nouvelle contradiction structurelle.

En effet, une nouvelle éthique du travail apparaît dès les années 70. La crise du travail a été un révélateur d'une nouvelle **subjectivité**, d'une nouvelle **identité** du travailleur et de la travailleuse. De force de travail-marchandise échangée au meilleur prix par l'intermédiaire du syndicat, un nouveau sujet se construit porteur d'exigences de participation à l'organisation du travail et à l'entreprise, porteur aussi d'exigences de requalification professionnelle, de professionnalité collective¹. Ce nouveau sujet sera interpellé directement et individuellement par les nouvelles stratégies patronales de participation, en particulier là où les syndicats sont absents ou s'ils ne renouvellent pas leurs stratégies défensives et de revendications salariales.

Parallèlement, émerge une nouvelle éthique de la consommation, contre l'appropriation étatique du tissu social (Maheu, 1983) et les consommations dépendantes individualisées ; de nouveaux sujets apparaissent, de nouveaux acteurs collectifs émergent comme nouveaux mouvements sociaux qui remettent en question les anciens compromis caractérisés par la participation dépendante.

Ces nouveaux mouvements sociaux proposent des objectifs d'autonomie et d'autogestion, s'appuient sur des solidarités collectives non traditionnelles, suscitent un renouveau des idées d'égalité et de participation, mènent des luttes contre l'intervention bureaucratique de l'État et les rapports d'autorité dans divers secteurs institutionnels comme la santé et l'éducation. Mais avant de nous demander si les nouveaux mouvements sociaux poursuivent dans cette voie de la démocratisation, il faut mentionner l'autre volet de la crise, celui de la contradiction structurelle.

Aux transformations dans les exigences collectives s'ajoutent en effet des conditions nouvelles dans le fonctionnement même des sociétés capitalistes avancées. Nous avons vu qu'à travers les luttes des mouvements sociaux, un modèle de société s'est imposé qui était fondé sur l'intégration dépendante, c'est-à-dire sur l'inclusion et

1. Sur la crise du travail comme élément essentiel de la crise économique, voir les théoriciens de l'école de la régulation, et en particulier Michel Aglietta (1976). Sur les nouvelles exigences des travailleurs : Bruno Trentin (1979) ; Philippe Zarifian (1983).

l'exclusion. Or, ce modèle de société devient de plus en plus contre-productif, tant dans le domaine du travail que dans celui des consommations collectives. La contre-productivité, rappelons-le, désigne la croissance ininterrompue d'un système qui se développe à partir de sa propre incapacité à résoudre les problèmes qui justement ont suscité cette croissance². Dans le domaine du travail, l'exclusion des travailleurs de toute participation à l'organisation du travail avait comme contrepartie nécessaire la chasse perpétuelle à la résistance ouvrière, aux groupes informels, à la culture ouvrière, aux savoir-faire non reconnus par la culture « technique » ; il s'ensuivait un renforcement toujours accru des contrôles de temps et mouvements, et le raffinement des méthodes de contrôle à l'aide par exemple des nouvelles technologies. L'apparition d'un néo-taylorisme indique bien l'échec du taylorisme et du fordisme dans leur projet de réduire le travailleur à un simple exécutant virtuellement substitué par une machine³.

Le même phénomène explique en partie la croissance des services collectifs gérés de manière technocratique et induisant une consommation dépendante. Là aussi, des modes de vie, des habitudes culturelles « résistent », pour ainsi dire, aux techniques médicales, aux techniques d'apprentissage scolaire, aux techniques d'adaptation sociale. La dépendance entraîne un accroissement toujours plus considérable des demandes d'intervention étatique conformément aux droits à l'égalité d'accès qui ont été conquis. Mais surtout, dans la logique de dépendance et d'expropriation qui caractérise la régulation providentialiste, les échecs de l'école, de la médecine et des services sociaux, c'est-à-dire l'accroissement des inégalités socio-culturelles, nourrissent les nouveaux programmes, en raffinant les techniques d'intervention qui ont elles-mêmes produit ces échecs. Ultimement, dans le domaine de la santé, le projet de la médecine serait de réduire le corps humain en un ensemble de morceaux correspondant à autant de prothèses nécessitant des technologies d'intervention spécialisée⁴! Or ce modèle bio-médical d'intervention

2. Cette idée de contre-productivité a d'abord été suggérée par Ivan Illich (1975) ; elle a été reprise par Michel Aglietta et Anton Brender (1984). Nous l'utilisons ici pour caractériser le modèle fordiste et providentialiste.

3. Plusieurs auteurs ont montré que le fordisme et le taylorisme entraînaient un encadrement à tel point excédentaire qu'il était une source importante de gaspillage et de faible productivité. Cf. Bowles *et al.* (1986).

4. Jacques Attali (1979), cité in Aglietta et Brender (1984).

est justement responsable de l'accroissement des inégalités en raison de l'irréductibilité des modes de vie, résultat des rapports sociaux, aux techniques médicales⁵. Les incessantes réformes de structures et la recherche de nouvelles technologies témoignent donc des échecs des services collectifs, du raffinement des méthodes de ciblage des populations à risques, et de la hausse des dépenses sociales.

Ainsi une contradiction nouvelle se généralise : le modèle institutionnel fondé sur l'intégration dépendante, sur l'exclusion et l'autoritarisme devient de plus en plus contre-productif. Plus exactement, un modèle de domination sociale qui a été fonctionnel et compatible avec un mode d'accumulation devient dysfonctionnel et incompatible. À moins de s'enfoncer dans la contre-productivité, les institutions modernes doivent mobiliser les ressources humaines, les capacités d'initiative, les savoir-faire et les intelligences. Elles doivent gérer la contradiction entre la reconnaissance des autonomies individuelles et collectives, et la reproduction de la domination sociale⁶. Telle est la question centrale : comment une plus grande autonomie, qui est source éventuelle de pouvoir, peut-elle être compatible avec le maintien de la domination ? Là est la contradiction sur laquelle se greffent les nouvelles subjectivités évoquées plus haut ; les nouveaux mouvements sociaux transforment cette contradiction en **enjeu**, en luttes sociales pour de nouveaux modes de régulation, pour la recomposition de la société. Ils ne sont cependant pas seuls dans le champ politique.

2. Le bénévolat communautaire, le néo-corporatisme, la démocratisation

Trois avenues s'ouvrent pour les nouveaux mouvements sociaux, chacune correspondant aux alliances qui seront forgées, et plus particulièrement à la capacité d'articuler les diverses revendications de groupes dont l'une des caractéristiques est justement l'autonomie et la construction d'identités. Car les mouvements ont le plus souvent une double tâche : les résistances à la domination et aux

5. Le rapport de la Commission Rochon est très clair à ce sujet. Dans le même sens, d'autres auteurs parlent des irrationalités d'un système qui, au moyen de diverses thérapies, intervient de plus en plus dans la normalisation des comportements par la production des motivations conformes : Clauss Offe (1985).

6. Cette contradiction a été soulignée par Alberto Melucci (1985).

formes d'autorité peuvent donner lieu à des mobilisations collectives sur des projets communs, mais aussi à la constitution de réseaux, de ressources communautaires s'appuyant sur des solidarités d'un type nouveau et favorisant des formes autogestionnaires ou de démocratie directe. Services alternatifs et revendications collectives correspondant bien à ce que Melucci (1985) a appelé la latence et la visibilité des nouveaux mouvements sociaux.

L'entraide bénévole

La première avenue tourne évidemment à droite et consacre la capacité des forces néo-conservatrices d'articuler le potentiel anti-étatique des résistances à l'intervention bureaucratique à leur propre discours idéologique, et de mobiliser certaines fractions des ressources communautaires sous leur projet de restructuration autoritaire.

Sur le plan idéologique, il est aisé de constater que les notions d'autonomie et de désinstitutionnalisation peuvent être utilisées autant par les partisans de la privatisation et du libre marché que par ceux de l'autogestion et de la démocratisation. Mais il existe aussi des bases sociales susceptibles d'être attirées par une interprétation néo-libérale.

En effet, les nouveaux mouvements sociaux rassemblent des catégories non homogènes⁷. Des anciennes classes moyennes ont pu être attirées par leur anti-étatisme, car l'essor de l'État-providence, en plus de menacer leur autonomie professionnelle, a compromis leur pouvoir social et leurs associations charitables en professionnalisant les services auprès des populations défavorisées. Cependant, elles ne peuvent souscrire au mouvement de démocratisation des rapports d'autorité concernant la famille, la hiérarchie sociale, le rôle et la place des jeunes et des femmes ; au contraire, elles favorisent un retour aux valeurs traditionnelles, le renforcement de la moralité et l'expansion des ressources d'entraide bénévoles.

L'anti-étatisme s'est aussi nourri d'un réel mécontentement populaire quant à la manière bureaucratique et corporatiste avec laquelle l'État-providence avait mis en place les diverses institutions de contrôle social. L'image qui s'impose ici n'est pas celle d'une providence mais celle d'une bureaucratie remplie de fonctionnaires et de professionnels grasement payés et de surcroît indifférents aux problèmes de la population.

7. Voir à ce sujet C. Offe (1985) et Chantal Mouffe (1983 et 1986).

Le plus important est la constitution d'un nouveau bloc social qui regroupe alors les libéraux conservateurs hostiles à l'État-providence, une frustration populaire vis-à-vis du fonctionnement bureaucratique, et une fraction néo-traditionaliste qui réagit à la remise en question des rapports d'autorité. Ce bloc social, qui correspond aux divers populismes de droite, favorise le retour au marché, mais aussi aux formes traditionnelles d'entraide, c'est-à-dire la famille et les organisations communautaires bénévoles. Le reflux des nouveaux mouvements sociaux vers l'entraide bénévole s'accompagne d'une gestion autoritaire du social, d'une réactivation de l'individualisme et de la dépendance. Les irrationalités et les échecs du système appellent un renforcement des contrôles sociaux couplés à l'entraide bénévole pour les victimes des divers mécanismes d'exclusion sociale.

Une seconde avenue aux mouvements sociaux : celle du néo-corporatisme

Le néo-corporatisme s'inscrit, lui, dans le procès d'autonomisation évoqué plus haut et constitue un mode de gestion du social où l'État et son administration s'adressent directement aux groupes sociaux et professionnels en les considérant comme des interlocuteurs privilégiés. La prolifération des mouvements sociaux et même la multiplication des syndicats en fonction d'intérêts de plus en plus spécialisés marquent la fragmentation de la société en série de segments à la recherche d'arrangements catégoriels spécifiques. Ces groupes développent une culture du partiel et du fragmentaire ; ils refusent tout projet global qui risquerait de les entraîner dans l'étatisme et l'institutionnalisation ; ils affirment leur autonomie radicale et s'insèrent dans des conflictualités partielles⁸.

La société apparaît dès lors comme un marché politique où coexistent, sans hiérarchie particulière ou rapport social dominant, une multiplicité de groupes d'intérêts et de pression. Et l'État se présente comme le lieu d'arbitrage et d'équilibrage. Dans ce mode de gestion douce, deux types de dispositifs sont simultanément mis en place. D'une part, des dispositifs politico-administratifs de négociation qui permettent l'élaboration de procédures administratives dont la seule légitimité est leur capacité d'apaiser les revendications des diverses catégories et autonomies ; ce sont les mécanismes bien

8. Voir à ce sujet Rossana Rossanda (1983). Par ailleurs, l'analyse simultanée de l'entreprise et du système social a été tentée par Philippe Messine (1987).

connus des sommets ou des tables de concertation, soit sur une base régionale ou de problèmes spécifiques, comme l'écologie ou l'environnement. Ainsi l'État renforce son apparence d'autonomie, de neutralité vis-à-vis de tout intérêt particulier, et les règles apparaissent davantage contractualisées qu'étatiques. D'autre part, et parallèlement, dans l'entreprise d'ailleurs comme dans les services collectifs, de nouvelles méthodes de contrôle et de « management » sont mises en place. Le pouvoir ne vise plus à l'autoritarisme, au contrôle externe de type répressif; il reconnaît les autonomies, contribue même à les renforcer, et en assure le contrôle par la séduction ou la participation positive.

Ainsi, le néo-corporatisme se caractérise par la fragmentation du social en une pluralité d'autonomies plus ou moins radicales, et une gestion étatico-administrative aussi plus ou moins souple où, par la négociation et la participation, est reproduite la domination sociale.

Une illustration éclatante de ce mode de gestion du social se trouve dans la description qu'a faite la Commission Rochon (1987) du système québécois de santé et de services sociaux. Étant donné l'importance stratégique de ce secteur institutionnel, on pourrait peut-être considérer son analyse comme l'hypothèse à généraliser à l'ensemble de la société. Une telle démarche signifierait que la société québécoise est tenue en otage par ses divers segments corporatistes, qu'il s'agisse des corporations professionnelles, des associations patronales et syndicales et des divers groupes sociaux de pression, y compris les mouvements sociaux. Il n'y a pas de décisions politiques qui s'imposent aux divers groupes d'intérêt, car ce sont les administrateurs fonctionnaires qui sont chargés d'élaborer les arbitrages. Il en résulte une série de décisions conformes non pas à des objectifs élaborés à travers le processus politique, mais aux intérêts des groupes les plus puissants. La société n'a donc plus de sens collectif, de projet, elle a perdu son unité au profit des autonomies particularistes. Il n'y a plus d'enjeu ou de débat, seulement des négociations, des procédures administratives, des intérêts spécifiques, des singularités équivalentes même si certaines détiennent plus d'influence. La société ne peut plus se donner d'objectifs, elle est prisonnière des pressions et se corporatise par la mise en place d'arrangements catégoriels.

Toujours selon cette hypothèse, les mouvements sociaux, anciens et nouveaux, ne sont plus producteurs d'enjeux ou à la

source de demandes de transformation sociale ; ils sont plutôt intégrés au processus de négociation et d'arbitrage. Ils rompent avec un rapport de consommation individualisé, mais pour s'insérer dans les réseaux administratifs. Contrairement à la période précédente où le mouvement ouvrier a agi comme épicerie des mouvements sociaux, aujourd'hui dominerait la fragmentation sans qu'existe un lieu de totalisation ou d'universalisation. L'autonomisme radical, les micro-révoltes sectorielles en vue d'échapper à l'emprise de l'État accentuent la segmentation et ne peuvent que favoriser une gestion néo-corporatiste du social.

Un nouveau compromis social: la démocratisation

Les nouvelles solidarités à la base des mouvements sociaux contemporains peuvent-elles éviter le refoulement dans le bénévolat qu'une nouvelle droite voudrait imposer, de même que le piège de l'atomisation et du néo-corporatisme? Sans doute que déjà, rappelons-le, par leur existence même, la prolifération des ressources communautaires autonomes inscrit une rupture avec le mode providentialiste, fondé sur la gestion technocratique du social et la consommation individuelle et dépendante. Peuvent-elles imposer un nouveau contrat social qui renouvellerait la vie démocratique et introduirait des modèles d'intervention capables de transformer les exclusions sociales en autonomies? S'agit-il d'ajouter à la démocratie représentative et aux institutions étatiques des organismes de démocratie directe où les usagers gèreraient eux-mêmes leurs services? Ces questions ne peuvent recevoir de réponses claires ne serait-ce parce qu'elles renvoient aux relations entre les mouvements sociaux et les formes traditionnelles de représentation, les partis et les syndicats. On peut cependant préciser les termes du débat.

Par quel processus les mouvements sociaux peuvent-ils intervenir sur la scène politique, c'est-à-dire obtenir que leurs demandes et revendications se traduisent en changement social? Une première position suggère que pour contrecarrer la segmentation de la société (et éventuellement la violence que l'absence de projet et d'unité peut engendrer), l'articulation des revendications et des luttes dans une synthèse est nécessaire, car les multiples auto-organisations ne peuvent produire d'elles-mêmes, dans leur isolement, une nouvelle légitimité ou de nouvelles normes sociales. Cette tâche de totalisation appartiendrait à un parti politique qui, en se transformant,

deviendrait l'épicentre des mouvements et se présenterait comme le constructeur de nouvelles formes de démocratie. En participant au processus de démocratisation et de décentralisation, les mouvements sociaux pourraient alors, sur la base d'une nouvelle rationalité, approfondir et réaliser la dynamique de recomposition sociale⁹.

Cette position est fortement critiquée par ceux qui soutiennent la nécessaire autonomie des mouvements sociaux vis-à-vis d'un parti politique. Plusieurs raisons sont invoquées. L'une d'elles s'appuie sur la crainte que les nouveaux mouvements sociaux soient progressivement dissous en s'intégrant dans le réseau institutionnel même s'ils infléchissent certaines de ses composantes, comme ce fut le cas au Québec dans les années 70 avec la transformation des cliniques autonomes de santé en CLSC. À cet égard, il serait préférable de maintenir une tension entre administration étatique et services autonomes¹⁰. Car le risque de la nouvelle synthèse totalisante est de produire une nouvelle homogénéité et de faire perdre aux autonomies collectives leurs caractéristiques spécifiques.

Une autre raison s'appuie sur les différences fondamentales entre parti et nouveaux mouvements sociaux et sur l'irréductibilité de ces deux processus. En effet, les partis politiques seraient incapables de représenter les demandes sociales véhiculées par les nouveaux mouvements sociaux, car ils ne sont que des représentants ou des courtiers d'intérêts relativement immédiats; ils sont institutionnalisés et professionnalisés et ne peuvent remettre en question les règles du jeu qui les gouvernent; ils ont pour vocation la prise du pouvoir à l'intérieur d'un système d'alternance qui est en lui-même garant de la démocratie. Or l'importance des nouveaux mouvements sociaux provient justement de transformations structurelles concomitantes de l'émergence d'une pluralité de sujets qui contestent les règles mêmes du jeu et les pouvoirs qu'elles masquent, et pour qui la démocratie ne se limite pas à l'alternance de semblables. Dans cette perspective, l'autonomie des mouvements sociaux doit être préservée, et c'est la mobilisation, c'est-à-dire le passage de la latence à la visibilité par l'action collective qui permet d'éviter la

9. C'est la stratégie proposée entre autres par Pietro Ingrao (1979). À partir d'une analyse différente, la Commission Rochon (1987) fait une proposition où les régies régionales élues pourraient réaliser cette synthèse, et imposer des objectifs aux divers corporatismes; ainsi les ressources communautaires pourraient alors s'insérer dans les programmes nationaux et régionaux.

10. On aura reconnu la position de Melucci (1985).

segmentation et qui constitue le moyen d'envoyer des messages à la société, aux instances de décision politique¹¹. Dans la même veine, d'autres appellent de leurs vœux le mouvement central qui prendra la relève du mouvement ouvrier comme épïcentre des luttes plurielles.

Un dernier élément du débat, de toute première importance, est celui des relations entre les nouveaux mouvements sociaux et le mouvement ouvrier. Les positions à ce sujet dépendent directement de la façon dont la crise est analysée. Ceux pour qui la crise est exclusivement une crise de légitimation, une crise des rapports entre l'État et la société civile, donc une crise interne au fonctionnement de l'État, considèrent le mouvement ouvrier comme toujours absorbé totalement par le syndicalisme institutionnalisé.

La division entre mouvement ouvrier en tant qu'« ancien » mouvement et les nouveaux mouvements sociaux provient sans doute de la forte emprise du syndicalisme sur le mouvement ouvrier, de la plus grande visibilité des intérêts en jeu, de la rapidité de l'offensive patronale sur les salaires, mais aussi sur les stratégies régressives telles la sous-traitance et la précarisation. Pour cette raison, les nouveaux mouvements sociaux ont davantage recruté parmi les classes moyennes plus immédiatement sensibles aux nouvelles méthodes de contrôle social, aux échecs du providentialisme, aux rapports d'autorité dans la consommation des services de santé ou d'éducation.

Mais le mouvement ouvrier a aussi ébranlé le fordisme, en particulier dans les secteurs de production des services ; dans le réseau de la santé ou de l'éducation, les travailleurs ont imposé des expériences originales entre autonomie et reproduction dans le sens de la démocratisation. Plus explicitement encore, dans ces lieux de production de services, un nouveau contrat social a pu être élaboré lorsque le fordisme et le providentialisme ont été remis en question en même temps, c'est-à-dire là où les rapports de travail et les rapports de consommation ont été renouvelés dans le sens d'une plus grande autonomie à la fois des producteurs et des usagers-consommateurs.

En somme, un nouveau mouvement ouvrier peut-il renaître qui imposerait au syndicalisme non plus la négociation défensive, mais un syndicalisme de proposition qui aurait à gérer le dilemme des nouvelles « professionnalités ». Si les ressources alternatives ne

11. On aura reconnu la position de Touraine (1978).

rencontrent pas un mouvement ouvrier de proposition sensible à de nouvelles pratiques professionnelles, l'opposition entre mouvement ouvrier et nouveaux mouvements sociaux va se matérialiser dans une opposition entre néo-corporatisme et démocratisation, et les possibilités d'un nouveau contrat social vont demeurer minces.

Du point de vue des nouveaux mouvements sociaux, les conditions d'existence sont liées à leur capacité d'assumer plusieurs tensions : tension entre services et mobilisation ou entre latence et visibilité ; tension entre mouvement et parti ; tension entre nouveaux mouvements sociaux et mouvement ouvrier.

Bibliographie

AGLIETTA, Michel (1976). *Régulation et crises du capitalisme*, Paris, Calmann-Lévy.

AGLIETTA, Michel et BRENDER, Anton (1984). *Les métamorphoses de la société salariale*, Paris, Calmann-Lévy.

ATTALI, Jacques (1979). *L'ordre cannibale*, Paris, Grasset.

BOWLES, Samuel, GORDON, David M., WEISSKOPF, Thomas E. (1986). *L'économie du gaspillage*, Paris, La Découverte.

ILLICH, Ivan (1975). *Némésis médicale. L'expropriation de la santé*, Paris, Seuil.

INGRAO, Pietro (1979). *La politique en grand et en petit*, Paris, François Maspéro.

MAHEU, Louis (1983). « Les mouvements de base et la lutte contre l'appropriation étatique du tissu social », *Sociologie et Sociétés*, vol. 15, no 1, pp. 77-92.

MELUCCI, Alberto (1985). « The Symbolic Challenge of Contemporary Movements », *Social Research*, vol. 52, no 4.

MESSINE, Philippe (1987). *Les saturniens. Quand les patrons réinventent la société*, Paris, La Découverte.

MOUFFE, Chantal (1983). « Socialisme, démocratie et nouveaux mouvements sociaux », in C. Buci-Glucksmann, *La gauche, le pouvoir et le socialisme*, Paris, PUF, pp. 147-156.

MOUFFE, Chantal (1986). « L'offensive du néo-conservatisme contre la démocratie », in Jalbert, Lizette et Lepage, Laurent (1986), *Néo-conservatisme et restructuration de l'État*, Sillery, Presses de l'Université du Québec.

OFFE, Clauss (1985). « New Social Movements: Challenging the Boundaries of Institutional Politics », *Social Research*, vol. 52, no 4.

ROCHON, Jean **et al.** (1987). *Rapport de la Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux*, Québec, Les Publications du Québec.

ROSSANDA, Rossana (1983) . « Crise et dialectique des partis et mouvements sociaux en Italie », in C. Buci-Glucksman, *La gauche, le pouvoir et le socialisme*, Paris, PUF, pp. 120-136.

TOURAINÉ, Alain (1978). *La voix et le regard*, Paris, Seuil.

TRENTIN, Bruno (1979). « Les nouvelles figures de travailleurs », *Dialectiques*, no 28.

ZARIFIAN, Philippe (1983). « La culture syndicale face à la nécessité de propositions industrielles : défis, mouvements, portée », *Critiques de l'économie politique*, nos 23-24.